

CHINA AND SOUTHERN BANK, (BANQUE DE LA CHINE ET DU SUD) Saïgon

Publicité
Banque de la Chine et du Sud
La China and Southern Bank,
(SOCIETE ANONYME)
Siège social : TAIPEH (Formose)
(*L'Impartial*, 15 mai 1920, p. 3)

Succursales : CANTON — SINGAPORE — SEMARANG — RANGOON — SAIGON
AGENCES : TOKIO, OSAKA, KOBE, YOKOHAMA, HANGKEOU, KIUKIANG,
SHANGHAI. FOU TCHÉOU, AMOY, SWATOW, HONGKONG, SOCRABAYA,
BATAVIA, BANGKOK, BOMBAY, LONDRES, NEW-YORK, etc., etc.

La Banque est organisée dans le but d'encourager et de développer le commerce entre le Sud de la Chine, les mers méridionales et le Japon et est une société commerciale des plus grands capitalistes de la Chine et du Japon.

Le vente par traites, les transferts télégraphiques sont effectués pour les agences et succursales ci-dessus désignées, et aussi pour les grands centres commerciaux du monde. Les lettres de change y sont achetées ou gardées en dépôt.

Des lettres de crédit pour le voyage ou pour le commerce y sont obtenues. Des prêts sont consentis sur des garanties sérieuses de sécurité. Les billets ou effets locaux sont escomptés et toutes opérations de banque ou affaires de change sont entreprises. Des comptes courants, toutes sortes de dépôts sont acceptés en monnaie courante ou en yens-or japonais, à un taux raisonnable d'intérêt qui peut être précisé par la Banque.

M. YANOH, directeur et gérant.

Angle du boulevard Charner et de la rue d'Ormay.

L'AFFAIRE DES 180.000 PIASTRES
(*L'Impartial*, 1^{er} septembre 1920, p. 1, col. 4-5)

LE RÔLE DE M. REMILLARD

Hier, un de nos confrères a annoncé que le magistrat-instructeur s'était entretenu avec Remillard, consul d'Amérique. Nous n'avions pas voulu nous-même en parler pour ne point mêler à cette regrettable affaire le nom du sympathique représentant d'un pays ami et allié.

Il est exact que M. Remillard a cherché à développer les relations commerciales entre l'Indochine et l'Amérique. C'est en se consacrant à cette tâche profitable pour les deux pays qu'il fut amené à s'occuper de l'affaire du graphite.

Ayant appris qu'un prospecteur local, M. Léoni, était propriétaire d'un périmètre où se trouvait une mine de graphite dont les échantillons semblaient excellents, M. Remillard estima que ce graphite pouvait faire l'affaire de quelques-uns des

industriels de son pays. Il proposa donc le graphite à la maison Moore et son rôle consista à fournir des renseignements à cette firme commerciale, puis à établir des relations entre elle et les détenteurs de graphite.

Il est certain que le graphite fourni par M. Léoni n'était pas conforme aux échantillons et qu'il ne fit nullement l'affaire de la maison Moore qui, comme nous le disions hier, ne pouvait en trouver le placement, même à des prix minimes.

M. Remillard a dû également fournir à M. le magistrat-instructeur des renseignements de moralité sur certains de ceux qui sont mêlés à cette affaire.

Comme on le voit, M. Remillard est demeuré dans son rôle de consul, de consul actif qui estime qu'il a une mission commerciale à accomplir.

M. BREMNER, DIRECTUR DE LA CHARTERED BANK, ENTENDU

Hier après-midi, M. Bremner fut entendu par M. Desbordes.

[lignes illisibles]

M. Dickson était un représentant de la maison Moore, venu en Indochine en même temps que Schroder. Débarqués à Haïphong, ils voulurent rejoindre la Cochinchine par la voie de fer afin de visiter, en passant à Nhatrang, la fameuse mine de graphite.

À Nhatrang, M. Dickson tomba malade et succomba, dit-on, à une attaque d'appendicite.

On s'est demandé depuis si cette mort était naturelle et si Schroder n'avait pas intérêt à voir disparaître Dickson afin de s'approprier une lettre de crédit de 1.500.000 piastres que lui avait remise la maison Moore.

M. Bremner a déclaré au magistrat-instructeur que cette lettre de crédit n'avait nullement servi, et que la Chartered Bank n'avait pas eu à déboursier les 1.500.000 \$ 00.. La lettre trouvée sur Dickson fut, nous, dit-on, remise au consul avec tous les papiers appartenant au défunt.

On nous affirme même que Schroder avait tout au contraire intérêt à ce que Dickson vécut, puisque seul Dickson pouvait toucher les 1.500.000 \$ 00 qui devaient permettre à Schroder de faire ici de brillantes affaires, La mort de Dickson fut une catastrophe pour Schroder, prétend-on.

L'AFFAIRE DES SUCRES ET LA PLAINTÉ DE LA CHINA AND SOUTHERN BANK

Le bruit courait, ces jours-ci, d'une plainte déposée contre Schroder, par le directeur de la China and Southern Bank.

Voici de quoi il s'agit :

Schroder était venu ici pour faire toutes sortes d'affaires et, entre autres choses, une affaire de sucre.

Pour lui permettre d'acheter du sucre, une maison de San Francisco lui ouvrit un crédit en la China Southern Bank. La lettre de crédit était très explicite et spécifiait que l'argent ne pouvait être versé que sur la présentation de documents : connaissements, bulletin d'analyse, etc. etc.

Le sucre devait avoir 95 degrés de polarisation, c'était une des principales conditions; et ce degré de polarisation devait être certifié par un bulletin d'analyse.

La polarisation est ordinairement effectuée au saccharimètre Laurent avec des tubes de 20 centimètres.

Or le sucre de Cochinchine, fabriqué d'après les méthodes indigènes, ne peut pas atteindre 95 degrés de polarisation ; le meilleur sucre donne 88 degrés à peine.

Pour atteindre 95 degrés de polarisation, il faut du sucre fabriqué avec les procédés modernes.

Régulièrement donc Schroder ne pouvait user du crédit ouvert en banque, son sucre ne remplissant pas les conditions requises. Il aurait eu alors recours à un subterfuge et aurait présenté de faux bulletins d'analyse.

Sur le vu de ces bulletins, la China and Southern Bank lui versa 52.000 \$ environ.

C'est pour le recouvrement de cette somme que plainte aurait été portée par le directeur de la China and Southern Bank. C'est cette plainte qui motiva le mandat d'arrêt lancé contre Schroder.

D'autre part, nous savons que Schroder, en expédiant les 180.000 dollars à M. Ochs, demandait à celui-ci d'employer une partie de cette somme à désintéresser la China and Southern Bank.

UN TÉMOIN DÉFAILLANT

Le juge d'Instruction se proposait d'entendre ce soir M. Hulme, ex-employé de la maison Schroder.

Or, d'après des renseignements qui nous ont été fournis, M. Hulme se trouverait actuellement à Singapore, Il ne pourrait donc pas être entendu ce soir.

AVIS

(*L'Impartial*, 2 septembre 1920, p. 4, col. 7)

M. O H Ochs, représentant de la maison Geo A. Moore et Cie, de San Francisco, a l'honneur de faire connaître à tous ceux qui peuvent y être intéressés qu'il n'est ni l'associé ni le mandataire de M. O. Wohl SCHRODER Trading and Mining C°, 28, boulevard Charner, et qu'il refuse de s'occuper à quelque titre que ce soit des affaires de cette maison.

Le vol de 180.000 dollars

(*L'Écho annamite*, 25 septembre 1920)

Soi-disant volé de 180.000 dollars, M. Schroder prend de plus en plus figure de voleur. L'agence saïgonnaise de la China and Southern Bank avait, en effet, porté plainte contre lui pour escroquerie à l'aide de documents falsifiés, aussitôt après la prétendue disparition des 180.000 dollars confiés à M. Le Tinevez dans les conditions que l'on sait.

Mais M. Schroder demeurait introuvable. On signalait sa présence dans certaines villes du Siam, de Java et des Straits Settlements, sans qu'il donnât signe de vie. L'enquête du juge d'instruction de Saigon languissait lorsque, le 22 septembre, la China and Southern Bank fut avisée par un télégramme que M. Schroder venait d'être arrêté à Rangoon.

L'instruction de l'affaire entre donc dans une phase nouvelle et peut-être décisive. Toutefois, la procédure d'extradition nécessitera un assez long laps de temps. Le juge d'instruction a une grosse besogne en perspective, car il aura à démêler l'écheveau fort embrouillé des intrigues nouées par M. Schroder, lequel semble avoir imaginé très ingénieusement de faire des affaires ou plutôt de réaliser des bénéfices sans en faire, avec l'argent des autres.

Saïgon

COUR CRIMINELLE

(*L'Écho annamite*, 11 avril 1922, p. 1 et 4)

La deuxième session ordinaire de la Cour criminelle de Saïgon s'est réunie hier matin à 8 heures sous la présidence de M. André, assisté de MM. Franceschetti et de Rozario juges. M. [Charles] Lacouture occupait le siège du ministère public. Les assesseurs étaient MM. Saulnier, Arborati, Cudenet et Barbanson.

La première affaire inscrite au rôle était celle de Schroder et Le Tinevez.

Le greffier donna lecture de l'acte d'accusation :

L'acte d'accusation

Le greffier se lève alors et, d'une voix haute et intelligible, il lit :

1. — O. Wohl Schroder*, 30 ans, négociant, fils de Frederik et de Marcella, né à Tousberg (Norvège) domicilié à Saïgon.

2.— Le Tinevez, 26 ans, employé de commerce, fils de feu Marina et de Marie Hecquet, né à Pondichéry (Inde Française) domicilié à Saïgon, détenus.

Accusés de faux, usage du dit faux et escroquerie.

Une procédure de laquelle résultent les faits suivants :

Le 27 mai 1920, l'accusé O. W. Schroder se présentait à l'agence de la « China and Southern Bank » à Saïgon. Il était porteur à son profit d'une lettre de crédit ouverte de 92.000 gold dollars émanant de la Wells Fargo Nevada National Bank, de San-Francisco. Il demanda au directeur, M. Yano, s'il consentirait à acheter les documents relatifs à une affaire d'expédition de sucre indigène en Amérique. Le directeur accepta.

Le surlendemain 29 mai, Schroder remettait au directeur les documents relatifs à l'embarquement sur le *Têlémachus* et le *Lake Onawa* d'une quantité de 140 tonnes de sacie brun d'une valeur de 30.240 gold dollars. Cette somme fut payée à Schroder contre livraison des documents.

Le 9 juin 1920, Schroder se présenta à nouveau muni des documents relatifs à l'expédition de 260 tonnes de sucre brun sur le steamer *Prosper* représentant une valeur de 51.660 gold dollars qui lui furent encore soldés par la Banque contre livraison des documents.

Enfin, le 23 juin, Schroder apporta les pièces relatives à un troisième chargement de 50 tonnes de sucre brun sur le steamer *Cadaretta*, d'une valeur de 9.075 gold dollars qui lui furent également payés contre remise des documents.

Le 10 août 1920. M Yano était avisé par un câble émanant de l'agence de la « China and Southern Bank » à New-York que la Banque Wells Fargo National de San-Francisco se refusait à prendre livraison de la marchandise pour le motif que la polarisation du sucre n'était pas conforme à celle de 95 % exigés pu la lettre de crédit, mais n'était en réalité que de 75 %. M. Yano télégraphia à son agence de New-York de prendre néanmoins livraison de la marchandise et de l'emmagasiner en attendant une solution. M Yano n'ayant pu demander d'explications à Schroder qui se trouvait à Singapore. M. Yano reçut en réponse un câble l'informant que seul le premier envoi était arrivé à destination. Il fit une rapide enquête, tant auprès des Compagnies de navigation que de la Douane et apprit que les 260 tonnes, objet de la seconde expédition, n'avaient jamais été chargées à Saïgon.

M. Yano portait plainte le 20 août contre Schroder. Ce dernier fut arrêté à Rangoon le 23 septembre 1920 et consentit à être transféré à Saïgon.

Leu documenta remis par Schroder à la Banque et que celle-ci avait expédié en Amérique furent réclamés pour être versés au dossier.

L'information permit d'établir que la pièce essentielle relative à chaque chargement, le bulletin d'analyse, avait été falsifiées et qu'un autre document primordial, le connaissance relatif au chargement des 260 tonnes de sucre, avait été fabriqué en entier. Le bulletin d'analyse n° 2355 faisait partie des documents relatifs au chargement des 140 tonnes de sucre porté sur l'original, d'après les déclarations de M. Vernet, directeur du Laboratoire de Chimie de Saïgon, qui a fait les différentes analyses relatives

à la polarisation, que polarisation de 93 % sur le duplicata remis par le laboratoire, le 3 a été surchargée à l'encre en 6, ce qui donne une polarisation de 96 % conforme aux stipulations de la lettre de crédit.

Le bulletin d'analyse n° 1745 relatif aux 50 tonnes chargées à bord du *Caderatta* n'émane même pas du laboratoire de Chimie. Outre qu'à la date du 7 décembre 1920, le dernier bulletin d'analyse émanant du Laboratoire porte le n° 2544, M. Vernet a déclaré que les certificats délivrés par le Laboratoire n'étaient nullement identiques à ce bulletin qui porte en tête une mention en anglais : « Analysis taken for Schipment » n° 3, analyse prise pour la chargement n° 3 et que la signature « Vernet » avait été imitée.

Il y a lieu de remarquer que 15 bulletins d'analyse en blanc, en tous points identiques au bulletin n° 2743, ont été saisis dans les papiers de Schroder au siège de sa maison, 28, boulevard Charner.

Le Tenevez a déclaré le 13 mai 1921, qu'en mars 1920, Schroder l'a envoyé à l'imprimerie Nguyễn-van-Cua, rue Catinat à Saïgon, pour faire imprimer pour le lendemain 30 bulletins d'analyse. Schroder lui a donné comme modèle un bulletin d'analyse délivré par le Laboratoire de Chimie de Saïgon, au-dessus duquel devait en outre être imprimée la mention suivante écrite de la main de Schroder :

« Copy of analysis taken for shipment n° ? »

Le certificat n° 2356 faisant partie des documents relatifs aux 200 tonnes de sucre qui n'ont jamais été embarquées à Saïgon, émane bien du Laboratoire de Chimie de Saïgon, mais alors que l'original porte 93 % de polarisation directe, le 3 sur le bulletin a été changé en 6. De plus, la mention qui se trouve dans la colonne « observation » Polarisation quatre-vingt-seize et soixante (sans e) dix » n'a pas été écrite à la main car M. Vernet, pas plus que les initiales S. V. qui suivent cette mention.

Quant au connaissance émanant de la maison Struthers et Dixon établie à Hongkong le 31 mai 1920 et signé « Bttlandth », il est complètement faux. Il résulte en effet de la déposition du nommé Paul Dillington Chandler, entendu à Hongkong sur commission rogatoire :

1° qu'aucun connaissance n'a été établi le 31 mai 1920 par l'agence Struthers et Dixon de Hongkong relatif à un chargement de sucre à bord « l'Eastern Trader ».

2° que l'agent à cette date était un Monsieur W. B. Lunt et que la Compagnie n'a jamais eu à Hongkong d'agent du nom de Landih ou Landir.

Le témoin joignit à ses déclarations une copie des 3 seuls connaissances délivrée à Schroder en 1920, les 22 juin, 6 et 7 juillet.

Ils sont identiques à ceux remis par Schroder à la Banque « China and Southern » et concernant les deux changements seuls expédiés. Sur 4 des pièces fausses, trois le connaissance du 31 mai 1920, les bulletins d'analyse n° 2356 et 2745 portent la signature de O. W. Schroder et celle de Le Tinevez. Seul le certificat n° 2355 ne porte aucune signature. Schroder a reconnu que les signatures apposées sur ces pièces étaient bien la sienne ; quant à Le Tinevez, il déclare que c'est bien sa signature qui est apposée sur les 2 bulletins d'analyse, mais prétend que celle apposée sur le connaissance est imitée et n'a pas été écrite par lui-même.

Ces 4 pièces ont été présentées à Schroder et à Le Tinevez. Ils déclarent que ce n'est ni l'un, ni l'autre qui les a falsifiés ou fabriqués. Schroder dit qu'il ne s'occupait pas personnellement des affaires de sucre dont Le Tinevez était spécialement chargé. Il se bornait à apposer sa signature sur les pièces concernant le sucre que lui présentait Le Tinevez au fur et à mesure qu'elles arrivaient au bureau.

En ce qui concerne le connaissance, Schroder déclare qu'après un échange de télégrammes et de lettres avec les agences de Hongkong et Saïgon, il a reçu de son Office à Saïgon, par l'intermédiaire de L. Tinevez, le connaissance du 31 mai.

Il ajoute que le sucre n'est pas parti de Saïgon par l'*Eastern Trader*, mais par un autre bateau ; que le sucre est arrivé à Kowloon, port de Hongkong, et qu'il a dû repartir de

Hongkong sur San-Francisco par l'*Eastern Trader*. Mais ainsi qu'il résulte des déclarations de P. O. Chandler, le sucre qui est parti sur l'*Eastern Trader* qui quitta Hongkong le 8 juillet pour San-Francisco, c'est seulement le sucre faisant l'objet des connaissements en date des 22 juin, 6 et 7 juillet 1920.

Quant à Le Tinevez, il répond : « Adressez-vous à mon patron, je n'étais qu'un simple employé. Je ne saisis rien de toutes ces affaires. Je me suis borné à exécuter des ordres. » Et il a été impossible de lui arracher d'autres explications.

Pourtant, il résulte de la déposition de M^e Vernet que, vers le 15 mars 1920, Le Tinevez est venu seul le trouver à son laboratoire au nom de la maison Schroder pour une analyse de sucre. Il est revenu, toujours seul, quelques jours après, lui demander ce qu'il fallait faire pour que le sucre put atteindre une polarisation de 96 %. Qu'en mai, il est revenu une troisième fois, mais accompagné de Schroder à qui il servait d'interprète.

En outre, en juin 1920, Schroder a tiré sur la « China sud Southern Bank » 7 chèques s'élevant au total de 41.900 piastres au nom de Le Tinevez et qui ont été encaissés par ce dernier. Ces sommes étaient destinées à l'achat du sucre à des producteurs ou commerçants de la colonie.

Il résulte également de télégrammes ou lettres adressés directement par Schroder à Le Tinevez lui-même, ou par l'intermédiaire de M^e Ferrand qui paraissait surveiller les affaires de Schroder pendant son absence, que Le Tinevez était tout à fait au courant des affaires de sucre. Il traite avec les fournisseurs et doit veiller à ce que tout soit prêt pour l'embarquement de la marchandise (Lettre de M^e Ferrand à Le Tinevez en date du 12 avril 1920).

Enfin, Le Tinevez était bien l'homme de confiance de Schroder, puisque ce dernier n'hésitait pas à lui confier 180.000 piastres pour les transporter de Singapour à Saïgon.

Schroder avait un intérêt primordial à falsifier les bulletins remis par le laboratoire de Chimie, à ce que la polarisation constatée soit au moins de 95 ou 96 %.

Il résulte d'abord de la déclaration de M. Vernet en date du 6 septembre 1920, que fin mars ou début avril, L. Tinevez était venu le trouver, lui avait déclaré que son patron avait fait des offres en Amérique pour du sucre 95 % de polarisation et lui avait demandé « s'il n'était pas possible d'arranger le sucre pour qu'il ait 95 % de polarisation.

M. Vernet avait répondu qu'il était impossible de « purifier le sucre à la colonie jusqu'à ce qu'il atteignit ce degré, faute d'usine ad hoc, et il conseillait d'écouler le sucre à la colonie ».

Néanmoins, courant mai, Schroder était venu le trouver en compagnie de Le Tinevez et lui avait demandé d'effectuer l'analyse de 5 échantillons en indiquant la polarisation.

M. Vernet avait accepté, mais pour mettre en garde les acheteurs et pour qu'ils ne croient pas que les échantillons avaient été prélevés directement par le laboratoire, il avait ajouté le mot « personnellement » après le nom de celui qui avait remis à l'échantillon, c'est-à-dire Schroder.

Les analyses pour ces échantillons avaient donné pour les uns, environ 93 % et pour les autres 77 % et même 76 % de polarisation.

Or, Schroder savait que la lettre de crédit émise par la « Wells Fargo Nevada National Bank » portait entre autres conditions.... polarisation 95 %. Il avait d'ailleurs lui-même expédié, en avril 1920, à M^e Ferrand, le câble suivant :

« Ai passé marché avec Amérique pour 450 tonnes de sucre, embarquement deuxième quinzaine mai et conditions suivantes... base, 95 % de polarisation. »

Donc, Schroder devait expédier du sucre à 95 ou 96 % de polarisation. Il savait par les analyses faites au laboratoire de Saïgon que le sucre qu'il chargeait atteignait au maximum 93 % de polarisation. C'est pourquoi, il a soit falsifié les bulletins soit fabriqué l'un d'eux de toutes pièces pour se conformer aux exigences de la lettre de crédit. Les documents qu'il offrait à la « China and Southern Bank » étaient ainsi en règle et en concordance avec les conditions de cette lettre de crédit. S'il n'a pas

effectué matériellement lui-même le faux, il savait, lorsqu'il a présenté ce document à la « China and Southern », qu'il n'était pas sincère.

Avant d'offrir les documents à la China and Southern Bank, Schroder s'était adressé à la Chartered Bank* à qui, d'ailleurs, la « Wells Fargo Nevada National Bank » avait câblé fin avril, un avis de crédit de 92.000 gold dollars, que cette banque consentait à Schroder. Mais lorsque ce dernier s'est présenté à la Chartered Bank porteur de la lettre de crédit et a demandé au directeur de lui acheter les documents relatifs au chargement de sucre, M. Brenner [sic : Bremner] s'y est refusé.

Schroder, en effet, lui paraissait un individu suspect, parce qu'il s'était déjà présenté à lui précédemment et lui avait demandé de négocier les lettres de crédit remises par G. A. Moore à Dickson.

Ce dernier était décédé à Nhatrang le 10 février. Ces lettres de crédit étaient annulées d'office. Comme Schroder ne devait pas ignorer ce fait, M. Bremner s'était étonné de la demande de Schroder qui lui avait paru louche et il l'avait éconduit purement et simplement lors de sa seconde visite (Déposition Bremner).

Schroder est un sujet norvégien. Il a été officier de la marine marchande, a navigué à bord du *Hélios*. Il a ouvert à Saïgon, un bureau d'import et d'export sous le nom de « The O. W. Schroder Trading and Mining Cie ».

Il voyageait beaucoup ; se rendant fréquemment à Hongkong et Singapore. Il traitait toutes sortes d'affaires en Chine, en Indochine, dans les établissements anglais du Détroit, etc.

Dans ses malles se trouvent des documents relatifs à l'achat d'immenses terrains en Chine, de construction de paquebots, etc. Il semble que tous les moyens lui sont bons pour arriver à traiter une affaire. Les deux principales qu'il a conduites à la colonie, celle du graphite et celle du sucre ont été l'objet d'informations judiciaires ouvertes contre lui. Schroder ne paraît pas apporter, en effet, dans les affaires commerciales dont il s'occupe une probité bien scrupuleuse et une conscience très droite. M. Giraud, attaché commercial de l'Indochine à San-Francisco, dans une lettre adressée à Schroder, le 4 août 1920, saisie par le juge d'instruction pour être versée au dossier, débute ainsi : « Depuis le moment où vous avez commencé à faire des affaires avec San-Francisco, tout va mal. Ainsi que je vous le télégraphie, il y a une nouvelle histoire qui surgit et qui n'amènera rien de bon. (M. Giraud parle ensuite de l'affaire de sucre qui, dit-il, est nuisible pour le crédit de l'Indochine). Des gens, écrit M. Giraud, ont commandé 450 tonnes de sucre. Quand le chargement arriva, on ne trouva que 210 tonnes avec polarisation de 76 % au lieu de 96 % comme il était stipulé.

En octobre 1920, Schroder recevait de Singapore, d'un nommé Fredrage, plusieurs lettres dont la traduction est versée au dossier et dans lesquelles cette personne lui réclamait le renvoi d'échantillons d'or et des papiers relatifs à une mine que Schroder avait indûment conservé par devers lui.

Ces lettres qualifiaient très sévèrement la conduite de Schroder. Le juge d'instruction décida de renvoyer ces échantillons d'or et les paniers qui furent expédiés à leur propriétaire le 3 décembre 1920.

Enfin, un nommé Quays a déclaré que Schroder lui aurait, par de fallacieuses espérances et d'habiles manœuvres, extorqué 15.000 piastres. Il s'exprime ainsi au sujet de cet accusé : « Schroder est un individu, qui, par de belles paroles et des promesses mirifiques, sait ensorceler son monde et fait ainsi des dupes. Il m'a pour ainsi dire hypnotisé. »

Quays aurait acheté et payé des marchandises que Schroder revendait et dont il encaissait le prix, retardant toujours le règlement de compte.

Il n'a pas été possible d'établir quelle était la situation financière actuelle de Schroder.

Il résulte de carnets de chèques saisis dans ces bagages qu'il aurait des comptes dans les banques suivantes :

The Croker National Bank of San-Francisco.
Singapore The Mercantile Bank of India Ltd.
The First National Bank Palo Alto California.

Des commissions rogatoires furent envoyées dans chacun de ces banques d'établir quelles opérations avait affecté Schroder et par quelles sommes se balançait actuellement son compte.

L'une de ces banques, « La First National » de Palo Alto, ayant refusé de fournir les renseignements demandés, l'information n'a pu préciser la situation de fortune de cet accusé.

Si l'information n'a pu préciser avec certitude, qui, de Schroder ou de Le Tinevez, a falsifié ou fabriqué les bulletins d'analyse, et le connaissance du 31 mai, elle a établi que seuls ces deux accusés connaissaient l'importance et la valeur d'une polarisation atteignant 96 % et que l'un et l'autre ont eu entre les mains ces documents sur lesquels ils ont l'un et l'autre apposé leur signature. Elle a établi également que Schroder avait reçu de la China and Southern Bank une somme de 51.660 gold dollars, en présentant de faux documents concernant un changement de sucre qui n'a jamais quitté Saïgon, que Le Tinevez était plus que l'employé de Schroder, mais son homme de confiance, son remplaçant, lorsqu'il était absent qu'il a été personnellement mêlé à ces affaires de sucre, qu'il a eu à sa disposition des sommes importantes pour les mener à bonne fin, qu'il avait toute initiative et toute liberté pour agir.

Il prétend être pauvre et se pose en victime de Schroder. Mais ne peut-on pas admettre que, dans ses voyages à Hongkong, Singapore, en compagnie de Schroder, Le Tinevez ait déposé dans une banque étrangère, les sommes que son patron a pu lui donner pour acheter son silence et pour le récompenser de sa collaboration suspecte.

Schroder et Le Tinevez n'ont jamais été condamnés.

Il fut procédé ensuite à l'interrogatoire des accusés et à l'audition des témoins.

Saïgon
A LA COUR CRIMINELLE
(*L'Écho annamite*, 13 avril 1922, p. 4, col. 1)

Dans son audience du lundi 10 courant, la cour criminelle a acquitté Le Tinevez, et condamné Schroder à 4 ans de prison et 100 francs d'amende.

THE CHINA ET SOUTHERN BANK LTD
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1925, p. I-92)

58, boulevard Charner, Saïgon. Téléphone n° 177.
